

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Titre : AAPPMA Beaume Drobie à Joyeuse

Date de l'Assemblée Générale de l'association : 9 janvier 2015

(joindre la copie de l'article de presse)

Date de la convocation : 15 décembre 2014

Lieu de la réunion : Salle polyvalente à Rosières

Nombre des membres actifs : 620

Nombre des membres présents à l'Assemblée : 22

Nombre des membres excusés

Siège social Mairie de Joyeuse – 07260 Joyeuse

Composition du Bureau :

Président : Daniel AUBRY
Vice-président.: Lionel PELIN
Trésorier : Nathalie BELVA
Secrétaire : Jétôme LARMANDE

Ordre du jour

- Rapport moral
- Bilan financier
- Perspectives 2015
- Atelier Pêche Nature
- Club mouche
- Questions diverses

-
-
-
-

Sujets soumis au vote

- Rapport moral
- Bilan financier
- Budget prévisionnel 2015
- Règlement intérieur

-
-

Vœux présentés en Assemblée Générale de la Fédération

-
-
-
-

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

○○○○○00000○○○○○

Le président ouvre la séance à 19h15. Il souhaite la bienvenue et présente ses vœux de bonne année à l'assemblée. Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats de ces derniers jours.

I. Rapport Moral :

La nouvelle direction de l'AAPPMA a entrepris les différents chantiers suivants en 2014 :

1. Mettre en place des règles de gouvernance de l'AAPPMA, visant à définir des modalités d'organisation et de fonctionnement du CA .
2. Etablir les principales lignes directrices de l'action de l'AAPPMA sur l'année :
 - ✓ Promotion du loisir pêche notamment auprès des jeunes.
 - ✓ Promotion de la pêche sportive avec la création de parcours de pêche spécifiques dédiés.
 - ✓ Rencontres/convergences avec les AAPPMA voisines : participation à l'achat commun d'un véhicule avec les AAPPMA d'Aubenas et Pont De Labeaume ; mutualisation d'un emploi civique pour aider aux tâches administratives de montages de dossiers.
 - ✓ Développement d'un projet pêche/tourisme avec l'Office de Tourisme Beaume Drobie, visant à proposer des packages séjours pêches avec proposition d'hébergements labellisés, guidage et permis de pêche.

3. Mettre en œuvre quelques projets prioritaires.

Le principal projet 2014 a été le montage du dossier du parcours de pêche à gestion raisonnée de la plage de la Tourasse au passage à gué du Couderc.

Ce dossier impliquait la signature d'un accord conventionnel avec les propriétaires riverains :

- ✓ 33 parcelles pour 19 propriétaires et 21 accords côté Rosières,
- ✓ 26 parcelles pour 16 propriétaires et 13 accords côté Joyeuse.

Le dossier a été refusé par la DDT, qui a suivi l'avis défavorable de l'ONEMA en raison de la présence de l'Apron, espèce protégée, sur le parcours. *Voir suite dans perspectives 2015*

4. Manifestation Ouverture de la pêche.

Changement de lieu de l'organisation, effectuée au camping Arleblanc : bel accueil du camping, manifestation bien perçue par les pêcheurs

5. Fête de la pêche

Cette année la fête de la pêche se déroulait aux campings Arleblanc et Les Platanes : bon retour sur l'ambiance et la restauration, mais le concours de pêche a souffert de conditions défavorables.

Le Rapport moral 2014 est voté à l'unanimité.

II. Bilan financier. Présenté par Nathalie Belva.

Voir le détail du bilan joint en annexe.

Le bilan est pratiquement en équilibre.

Principaux postes remarquables du bilan :

- ✓ Légère augmentation du nombre de permis vendus, plutôt au profit des permis saisonniers, d'où une relative stagnation des recettes de l'AAPPMA due à une

proportion plus forte de la part de ses revenus rétribuée aux dépositaires sur ces permis.

- ✓ Augmentation sensible du poste garderie. Le passage à quatre gardes en 2015 nous amènera à revoir les modalités de défraiement des gardes pêche.

Le bilan financier est voté à l'unanimité

III. Budget prévisionnel. Présenté par Nathalie Belva.

Budget prévisionnel 2015 basé sur une baisse de 10 % de la vente de permis. Voir fichier joint en annexe.

Le budget prévisionnel 2015 est adopté à l'unanimité.

IV. Perspectives 2015 :

- ✓ Poursuivre et accentuer nos actions de promotion du loisir pêche et de la pêche sportive.
- ✓ Mettre en place le parcours à gestion raisonnée encadré par un règlement intérieur (fichier ci joint). Nouvelle présentation du dossier cette année.
- ✓ Préparer et présenter le dossier d'un parcours sans tuer sur un emplacement à définir en 1ère catégorie.
- ✓ Poursuivre les actions communes avec les AAPPMA voisines.
- ✓ Étude du reclassement d'une partie du parcours de 1ère catégorie de la Beaume.
- ✓ Empoisonnements prioritaires de ces deux parcours.
- ✓ Deux nouveaux gardes pêche Nicolas Forestier et Julien Rochette.
- ✓ Choix du futur lieu de la fête de la pêche.
- ✓ Renouvellement du CA fin 2015. En raison de l'expiration du mandats du conseil d'administration des FDAAPPMA le 31 mars 2015, les AAPPMA doivent procéder au renouvellement de leur Conseil d'Administration lors d'une assemblée générale avant fin 2015.

V. APN. Présenté par Julien Rochette

Bilan dans l'ensemble positif.

- ✓ Atelier pêche au coup, atelier pêche au toc, pêche à la mouche, avec AAPPMA d'Aubenas.
- ✓ Stage 2 jours canoë pêche , stage pêche au toc.
A signaler, le problème de covoiturage rencontré cette année et la difficulté de trouver des personnes pour accompagner Julien
D'où l'intérêt de l'achat commun d'un véhicule 9 places pour les déplacements des APN.

VI. Club Mouche

Organisation du concours départemental de montage de mouches artificielles le 7 février 2015.

Nombre d'adhérents : 24.

Les activités des ateliers de montage ont un bon taux de fréquentation, mais en sensible diminution depuis la rentrée

En ce qui concerne les sorties pêche du club, il est difficile de mobiliser beaucoup d'adhérents en même temps et plusieurs sorties ont été annulées faute de participants. Les sorties au Pêcheur Ardéchois à Montselgues ont été bien suivies.

VII. Questions diverses :

- ✓ Le projet de règlement intérieur encadrant le parcours de pêche à gestion raisonnée est présenté. Voir fichier joint en annexe.
Une remarque est formulée sur le fait que ce règlement ne soit contraignant que pour les pêcheurs de l'AAPPMA.
L'AAPPMA est bien consciente de ce fait et elle fera le bilan de la fréquentation de ce parcours en fin d'année et tirera les conséquences d'éventuels non respect du règlement. Nous espérons néanmoins que nos pêcheurs sauront profiter pleinement des atouts de ce parcours dans le respect des règles et de l'éthique appropriées.
Hélène Watt, directrice de la Fédération de Pêche de l'Ardèche, prend la parole pour appuyer totalement notre démarche.
Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

- ✓ Question sur l'avancement du dossier label " rivières sauvages " pour La Beaume et La Drobie.
Réponse donnée par Hélène Watt : le dossier est en cours de traitement par un technicien affecté car ce dossier est très complexe à monter. Elle présente les atouts du projet en terme économiques et de la protection du milieu aquatique.

- ✓ Rapports pêche électrique de sondage piscicole présentés par Lionel Pelin.
Voir fichiers ci-joint.
Bons résultats de population des poissons sur nos rivières.
La réunion est close à 21h15.

Annexe 1, : Bilan financier 2014. Fichier joint : Bilan financier 2014 AAPPMA Beaume Drobie

Annexe 2 : Bilan prévisionnel 2015. Fichier joint : Bilan financier prévisionnel 2015 AAPPMA Beaume Drobie

Annexe 3 : Règlement intérieur de l'AAPPMA encadrant la réglementation particulière du parcours de pêche à gestion raisonnée. Fichier joint : Règlement intérieur 1.